

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Gabrielle Jean](#)

<https://www.cadre21.org/membres/9180f717629159eea20daf1e>

Date d'obtention : 2021-05-20 16:53:50

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Les étapes de la méthode Sexto me semblent simples et efficaces, ce qui est un grand avantage pour le milieu éducatif qui roule à mille à l'heure.

En cas de sextage présumé, l'intervenant doit rencontrer le ou les jeunes impliqués et évaluer la situation en remplissant la grille d'évaluation. Si le doute d'un acte de malveillance ou de nature criminelle survient, l'école doit confisquer temporairement les appareils électroniques et contacter le service de police. Le service de police devrait être contacté pour toutes situations de sextage confirmé qu'il s'agisse ou non d'un cas de malveillance.

Je comprends qu'il est important de bien connaître la nature du geste, les intentions et l'étendue de la situation. Si, après évaluation avec la grille, la situation ne semble pas être du sextage, les protocoles internes de l'école doivent être mis en place.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Le message le plus important que je retiens est l'importance de rencontrer tous les témoins et d'appliquer le protocole Sexto avec chacun d'entre eux. Voici aussi d'importantes informations que je retiens des vidéos:

- Rencontrer TOUS les témoins;
- Ne JAMAIS regarder d'images ou de vidéos, même si le jeune nous le demande et insiste;
- Lorsqu'un individu de 18 ans et + est impliqué, l'école doit référer au service de police qui prendra la dossier en charge;
- Si un événement survient à l'extérieur des murs de l'école et qu'aucune répercussion n'est notée à l'école, le dossier doit être référé au service de police;
- Lors d'un incident de malveillance, le ou les individus "malveillant" doivent être rencontrés pour leur expliquer la situation et confisquer leurs appareils électroniques, mais le protocole Sexto (grille d'évaluation) n'est pas effectué.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Personnellement, je trouve que chaque étapes comportent son lot de délicatesse pour différentes raisons. Être victime de sextage peut être un grand choc émotif qui amène honte, peur, tristesse. Lorsqu'une victime décide de rencontrer un intervenant afin de dénoncer cette situation, ce dernier doit faire preuve de grande empathie et s'assurer de peser chaque mot afin de ne pas avoir d'impacts négatifs qui pourraient affecter la victime. Heureusement, le protocole Sexto est d'une grande aide en ce sens, ne faisant pas place à la subjectivité de chaque individu.

L'étape qui me semble être la plus délicate a effectuée est la confiscation d'un appareil électronique. Les réactions de chaque individu seront différentes, certaines pouvant être réactives, voire agressives. Malgré la délicatesse de cette étape, je la sais nécessaire au processus.

Je trouve que le projet Sexto nous donne une façon de faire qui est objective et qui amène une cohésion au sein de tous les intervenants, en plus d'être respectueuse des individus impliqués.

Merci!